



LE FORESTIER EN CHEF DÉTERMINE LES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES D'UN TERRITOIRE FORESTIER RÉSIDUEL DE LA RÉGION DE L'ESTRIE

Portée de la décision

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur un territoire forestier résiduel situé dans la région de l'Estrie qui dispose d'une entente de délégation (ED).

- ED de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn - Mont-Gosford (N° 051001)

Contexte

De nouvelles informations relatives à ce territoire forestier résiduel ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- Les données du 4^e inventaire écoforestier du Québec méridional
- Des nouveaux modèles de croissance
- Une mise à jour des interventions forestières
- Une mise à jour des affectations territoriales.

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé opportun de produire un nouveau calcul des possibilités forestières pour ce territoire.

Méthode de calcul des possibilités forestières

Le calcul des possibilités forestières a été produit à l'aide d'outils reconnus. Le Forestier en chef a utilisé le modèle de calcul de l'unité d'aménagement adjacente (051-51) comme base de référence, notamment les hypothèses forestières telles que les courbes de rendement et les stratégies sylvicoles. Afin de compléter sa démarche, le Forestier en chef a pris en compte les informations forestières et celles relatives aux affectations territoriales propres au territoire forestier résiduel faisant l'objet du calcul.

Dans ce territoire, le Forestier en chef a également appliqué un facteur de précaution afin de corriger le manque d'information relative à la productivité des peuplements forestiers situés à plus de 850 mètres d'altitude.

Résultats

Les possibilités forestières sont déterminées selon trois grands groupes d'essences :

Résineux : Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes (SEPM), pin blanc, pin rouge, thuya, pruche

Feuillus intolérants : Peupliers, bouleau à papier, érable rouge

Feuillus tolérants : Érable à sucre, bouleau jaune, hêtre, chênes, autres feuillus durs

Les tableaux suivants présentent les nouvelles possibilités forestières en volume marchand brut, leur variation par rapport aux possibilités précédentes ainsi que les activités d'aménagement à mettre en œuvre pour soutenir ces possibilités forestières.

Les possibilités forestières détaillées et les stratégies sylvicoles des territoires forestiers résiduels sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/territoires-forestiers-residuels/>

ED de la municipalité de St-Augustin-de-Woburn - Mont-Gosford

Calculs	Possibilités forestières (m³/an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2020	4 700	2 700	2 800	10 200
	46%	27%	27%	100%
2015	3 800	2 100	2 400	8 300
	46%	25%	29%	100%
Écart (%)	24%	29%	17%	23%

Calcul	Traitements sylvicoles (ha/an)				
	Coupes totales	Coupes partielles	Reboisement	Éducation	Préparation terrain
2020	46	40	23	41	28

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire à compter du 1^{er} avril 2020.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 26 mai 2020